
MÉMORANDUM

À : Président et les membres
Comité scolaire de Boston

DE : Dr Brenda Cassellius
Directrice

DATE : 25 mai 2022

RE : Données démographiques des étudiants Année scolaire 2022-2023

Le but de ce mémorandum est de demander qu'une audience publique concernant la participation de Boston au programme de Choix de L'école pendant l'année scolaire 2022-2023 soit programmée pour le mercredi 25 mai 2022. L'audition publique doit avoir lieu avant la réunion du comité scolaire.

Comme indiqué dans le document ci-joint, la loi de 1993 sur la réforme de l'enseignement a modifié la loi sur le choix de l'école du Massachusetts, établissant une présomption selon laquelle chaque comité scolaire admettra des non-résidents dans le cadre du programme de choix, sauf vote contraire avant le 1er juin de chaque année. La loi exige qu'une audience publique soit organisée et qu'une résolution exposant les raisons du retrait de l'obligation de choix d'une école fasse partie de la résolution de non-participation.

Notre examen des questions liées à la décision de faire participer les Écoles Publiques de Boston au le programme de Choix de L'école pendant l'année scolaire 2022-2023 est basé sur (1) les questions d'affectation des élèves, (2) les limitations d'espace, (3) les implications financières, et (4) les décisions des comités scolaires des communautés voisines.

1. en tant à l'affectation de l'élève

À l'heure actuelle, un effectif de 49 846 personnes a été prévu pour l'année scolaire 2022-2023. Actuellement, environ 49 927 étudiants sont inscrits dans les Écoles Publiques de Boston. Les implications pour l'affectation des élèves non-résidents aux écoles publiques de Boston sont les suivantes :

- Historiquement, pendant les mois de juillet, août et début septembre, un grand nombre d'étudiants résidant à Boston continuent à chercher des affectations scolaires. Nous sommes tenus de fournir une affectation à ces résidents.
- L'inscription des non-résidents dans les Écoles Publiques de Boston ne doit pas prendre le pas sur les résidents qui, comme indiqué ci-dessus, continuent à faire des demandes d'affectation scolaire jusqu'à début octobre.

2. Implications spatiales

Les BPS n'est pas en mesure de réserver un nombre de places pour les étudiants non-résidents dans des écoles spécifiques ou dans des programmes spécifiques au début ou pendant le processus de demande/inscription. Les

étudiants qui sont résidents remplissent une demande et fournissent des preuves de résidence afin d'être affectés. Notre obligation est de fournir des sièges aux résidents de la ville.

Certaines écoles et programmes sont populaires et sur-choisis par les résidents de Boston. Nous pensons que les non-résidents de Boston chercheront probablement à obtenir des places dans nos programmes les plus populaires, ce qui rendra impossible l'obtention de places pour un grand nombre de résidents de Boston. Nous prévoyons que ces programmes seront pleinement utilisés par les résidents de Boston.

3. Implications en termes de coûts

Des coûts non budgétisés résulteraient de la nécessité de fournir des ressources aux non-résidents de Boston. Les programmes spécialisés, c'est-à-dire l'enseignement spécial (substantiellement séparé) et les programmes pour les apprenants de l'anglais, ont des exigences en matière de taille de classe ou de personnel. Les non-résidents qui demandent des services spécialisés devront bénéficier des mêmes services que les résidents. Étant donné que de nombreuses communautés voisines ne disposent pas de services et de programmes pour les élèves nécessitant des programmes spécialisés, notre incapacité à nous retirer du programme de Choix de L'école pourrait entraîner un afflux d'élèves d'autres communautés demandant des places dans des programmes spécialisés, ce qui entraînerait des coûts non budgétés.

4. Décisions des communautés voisines

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 150 districts scolaires, dont Boston, n'ont pas participé au programme de choix. Aucune des communautés entourant la ville de Boston n'a participé. Il est prévu qu'ils continuent à recommander la non-participation au cours de l'année scolaire 2022-2023. Le fait que ces communautés limitrophes ne participent pas au plan de choix des écoles de l'État signifie que les élèves de Boston ne seront pas transférés dans les systèmes scolaires voisins, ce qui ouvre des places dans les écoles de Boston pour les non-résidents.

5. Recommandations

Sur la base des inscriptions actuelles dans les Écoles Publiques de Boston, je recommande que le Comité Scolaire vote le retrait de la participation au plan de choix de l'État pour l'année scolaire 2022-2023. Je recommande que ce vote soit pris par le comité scolaire lors de la réunion du comité scolaire du 25 mai 2022.

Vous trouverez ci-joint l'avis consultatif du ministère de l'éducation sur le programme de Choix de L'école ainsi qu'une copie de la loi de l'état concernant le choix de l'école. Merci de votre coopération.

Pièce jointe